

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 14/05/2024

VOI.24.00.A01160

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE GABRIELLE PETIT

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demadne de l'entreprise SOBECA
Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 16/05/2024 au 07/06/2024 RUE GABRIELLE PETIT

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 16/05/2024 et jusqu'au 07/06/2024, la circulation est alternée par B15+C18, sur une longueur maximum de 50 mètres, RUE GABRIELLE PETIT.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 14 MAI 2024

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



ANALYSIS OF THE...
Trends

TABLE 1
RESULTS



RESEARCH DESIGN

THE RESEARCH DESIGN IS...

The research design is...
The first step is to identify the...
The second step is to...
The third step is to...
The fourth step is to...
The fifth step is to...
The sixth step is to...
The seventh step is to...
The eighth step is to...
The ninth step is to...
The tenth step is to...

RESULTS

The results of the study are...
The first result is...
The second result is...
The third result is...

The fourth result is...
The fifth result is...
The sixth result is...
The seventh result is...
The eighth result is...
The ninth result is...
The tenth result is...

The tenth result is...
The eleventh result is...
The twelfth result is...
The thirteenth result is...
The fourteenth result is...
The fifteenth result is...
The sixteenth result is...
The seventeenth result is...
The eighteenth result is...
The nineteenth result is...
The twentieth result is...

The twentieth result is...
The twenty-first result is...
The twenty-second result is...
The twenty-third result is...
The twenty-fourth result is...
The twenty-fifth result is...
The twenty-sixth result is...
The twenty-seventh result is...
The twenty-eighth result is...
The twenty-ninth result is...
The thirtieth result is...

CONCLUSION

